

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

04/12/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0174

1. Intitulé du projet

La Remise du Marais - Route de Fontenay

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|--|
| Rubrique 6°d) Travaux de création de toute route d'une longueur inférieure à 3km Rubrique 33° Permis d'aménager couvrant un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la SHON est inférieure à 40 000m². | Rubrique 6°d) Création d'environ 1km de voirie de desserte Rubrique 33° Permis d'aménager sur un terrain de 5.65 ha pour une surface de plancher développée de 16 024 m². |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un terrain de 5.65 hectares sur la route de Fontenay et création d'une voirie de desserte interne.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond aux objectifs de développement de l'urbanisation à vocation mixte équipement/ habitat privé inscrit au Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Ballancourt s/ Essonne. Ce secteur libre de surface importante est implanté en prolongement du tissu urbanisé existant, ainsi la commune souhaite se protéger d'une urbanisation anarchique en réalisant une opération d'aménagement d'ensemble garantissant la qualité urbaine et paysagère de l'urbanisation future.

Le projet a par ailleurs pour objectif de s'inscrire dans la dynamique de création de logements impulsée à l'échelle de la région au travers du Schéma Directeur d'Ile de France et traduite dans le SCoT de la communauté de communes du Val d'Essonne (objectif de réalisation de 500 logements sur la commune).

La ville souhaite aussi que l'opération participe à son équilibre socio-démographique en favorisant la mixité des tailles de logements, en complétant l'offre de petits logements adressés aux décohabitants, jeunes et personnes âgées. Enfin elle souhaite répondre aux exigences réglementaires de développement de logements sociaux sur son territoire (objectif de développement d'une centaine de logements sociaux sur la commune d'après le SCoT).

Enfin le projet contribuera à développer l'urbanisation à proximité de la gare RER Ballancourt puisqu'il en est implanté à 800m, le projet développera ainsi un programme de logements desservis par un réseau de transports en commun majeur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sur le secteur suivront tout d'abord les préconisations mises en lumière par les études de sols et de pollution en cours. Seront ensuite construits les voies de desserte interne, les logements, accompagnés d'espaces publics et d'espaces verts.

Les techniques de construction des bâtiments, notamment des fondations, seront adaptées aux exigences liées à la présence de carrières et de l'aléa de mouvement de terrain.

Les logements seront raccordés aux divers réseaux. Des systèmes de gestion des eaux pluviales à la parcelle seront prévus, si celui-ci est impossible un raccordement au réseau eaux pluviales sera effectué.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet s'inscrira en prolongement des zones résidentielles existantes à Ballancourt /s Essonne, et à proximité de la zone d'activité Les Gros. Il ne perturbera néanmoins pas leur fonctionnement puisque des voies de desserte internes, dont la principale raccordée directement à la RD17 seront créées, les aménagements pour la circulation motorisée seront donc indépendants des structures existantes. L'accès depuis la route départementale sera par ailleurs sécurisé. Des accès piétonniers inscrits en prolongement avec les chemins existants seront créés.

A terme, le projet accueillera environ 200 logements soit 520 personnes. Afin de répondre aux besoins d'équipements que cela implique, la ville a entrepris depuis plusieurs années une réflexion globale sur la capacité de ses établissements scolaires, au regard de l'ensemble des projets prévus dans les zones 1AU. La solution envisagée consisterait en une évolution des équipements existants (extension des écoles Pasteur, Croix Boisée) et à terme la construction d'une nouvelle école en zone 1AU.

Inscrit dans un tissu pavillonnaire, la bonne intégration du projet à son environnement se fera par des aménagements paysagers et des traitements architecturaux adaptés.

Les nuisances principales auxquelles seront soumises le secteur proviennent de la voie ferrée, située à environ 200m du terrain, ainsi que d'éventuelles nuisances émanant de la zone d'activité située à environ 300m du site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager
Avis de l'Inspection Générale des Carrières

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Assiette totale du terrain | 56 500 m ² |
| Surface de plancher développée | Environ 16 000 m ² |
| Surface d'espaces publics | Environ 11 500 m ² |
| Surface d'espaces verts | Environ 5000 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

13 route de Fontenay
91 610 Ballancourt sur Essonne

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 53 ' 74 " 84

Lat. 2 ° 37 ' 78 " 14

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement cultivé (maraîchage ou céréales).

Il est ceinturé au sud, à l'ouest et au nord par une zone pavillonnaire, à l'est par la RD19 et une autre zone de culture vaste.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la commune de Ballancourt sur Essonne, approuvé le 8 mars 2012.

Zone de projet classée 1AUp dans le PLU, le règlement du PLU s'y applique. Ce zonage concerne les zones à vocation dominante d'habitat et d'équipement. Sont classées en 1AU les zones d'urbanisation future en centre-ville ou en extension du tissu urbain.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | A proximité de: - Carrières à Ballancourt, ZNIEFF de type I (à 1km) - Marais de St Blaise, ZNIEFF de type I (à 2.2km) - Zone humide d'Echarcon, ZNIEFF de type I (à 250m) - Vallée de l'Essonne, de Buthiers à la Seine, ZNIEFF de type II (à 250m) - Vallée de La Juine d'Etampes, ZNIEFF de type II (à environ 2km) |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPBE de l'Essonne, validé le 24 juin 2013. Ses objectifs: - protéger le public, collégiens et agents départementaux - poursuivre les aménagements prévus permettant de diminuer les nuisances sonores - observer, communiquer et sensibiliser au bruit - protéger les riverains dans les zones prioritaires - préserver les zones départementales de ressourcement |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRI de la vallée de l'Essonne (le secteur étant en dehors des zones réglementées) |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Des études de sols sont en cours sur le site afin de lever toute incertitude. |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Natura 2000 directive Oiseaux "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte" à 700m (522 ha). Le site abrite 5 couples de Butors Blongios. Une pression anthropique se manifeste par l'implantation de petits locaux de pêche et par le développement de la popuculture. - Natura 2000 directive Habitat " Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne" à 1.1km (397 ha). Marais tourbeux alcalin de fond de vallée dans lequel évolue les Butor Blongios, qui abrite également 3 espèces végétales protégées. Ce milieu est sensible à la qualité des eaux et ses milieux ont tendance à se fermer sous l'action de la dynamique végétale. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Augmentation des prélèvements en eau liés à l'arrivée de nouveaux habitants dans les logements construits. Le site sera raccordé au réseau de distribution en eau potable. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'équilibre de volumes déblayés et remblayés sera assuré en phase de travaux. |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'équilibre de volumes déblayés et remblayés sera assuré en phase de travaux. |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va entraîner l'urbanisation d'un site aujourd'hui cultivé, donc semi-naturel. Néanmoins cet espace ne semble pas présenter d'intérêt particulier pour la biodiversité de par son état d'exploitation maraîchère ou céréalière. Seuls quelques boisements en limite parcellaire avec la zone de pavillon peuvent s'avérer fonctionnels, notamment pour contribuer à la continuité verte identifiée le long de l'Essonne au sein du SDRIF, au SRCE et dans le SCoT Val d'Essonne. Par ailleurs, le SDRIF identifie également une continuité écologique reliant la ZNIEFF Carrières aux berges de l'Essonne. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à proximité mais en dehors de périmètre de protection ZNIEFF et Natura 2000, il n'aura donc pas d'incidences directes sur ces derniers. En ce qui concerne les conséquences indirectes potentielles, elles seront limitées puisque la zone aura un usage purement résidentiel. De plus, les premières orientations du projet prévoient un aménagement de qualité paysagère, ainsi que des espaces verts privés, des voiries végétalisées, et des dispositifs de gestion des eaux pluviales type noues qui assureront le respect des espaces sensibles voisins et la limitation des impacts sur la gestion et la qualité de l'eau, importante pour la zone de marais inscrite en Natura 2000. |

| | | | | |
|--------------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Bien que l'emprise du projet soit aujourd'hui encore cultivé (espace agricole), il est destiné à être urbanisé depuis plusieurs années et fait l'objet d'un zonage 1AU au PLU arrêté en 2011. Il n'engendre donc pas de consommation foncière supplémentaire au regard des objectifs fixés dans le PLU. |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Seule la voie ferrée est présente dans l'environnement du site et constitue un risque de Transport de Matières Dangereuses, néanmoins le site ne se trouve pas en contact direct avec la voie ferrée mais à environ 200m de celle-ci. Une ligne électrique moyenne tension longe la RD 17 en bordure est du site. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un aléa moyen à fort de retrait/ gonflement des argiles existe sur le site. L'aléa fort concerne une partie mineure, localisée au nord ouest de l'emprise. Le site est de plus concerné par une zone d'anciennes carrières impliquant des risques d'effondrement du sol. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ayant uniquement une vocation résidentielle et d'équipements privés, il n'engendrera aucun risque sanitaire. Le site n'est pas recensé comme pollué, des études sols en cours permettront de s'assurer de ce point. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoyant uniquement des logements et équipements privés, il ne sera pas source de bruit si ce n'est ponctuellement lors des déplacements motorisés des nouveaux habitants. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site se situe en bordure de RD 17, classée catégorie 1 (nuisances à 100m de part et d'autre de l'axe). La voie ferrée du RER D est classée catégorie 1 également et affecte une petite partie du site. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il engendrera des vibrations en phase chantier uniquement. |
| Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Emissions lumineuses liées à la présence de logements et d'éclairage public. Tous les éclairages extérieurs seront orientés vers le bas de manière à limiter les pollutions lumineuses.</p> |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La vocation uniquement résidentielle du site n'engendrera pas d'émissions directes de polluants dans l'air. Des émissions indirectes surviendront par l'usage des véhicules motorisés personnels des habitants et par le fonctionnement des équipements de chauffage des logements.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier: de potentiels rejets accidentels Les rejets hydrauliques en phase de fonctionnement correspondront aux rejets quotidiens des habitants. Le projet sera raccordé au réseau d'eaux usées, et concernant les eaux de ruissellement des systèmes de rétention ou d'infiltration permettront de limiter les volumes envoyés vers le réseau d'eaux pluviales. Les milieux récepteurs seront donc l'assiette du terrain et l'exutoire du système de traitement : la Seine</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier: des déchets de chantiers. En phase d'exploitation: des déchets ménagers.</p> |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet modifiera l'usage actuel de culture du site en un usage résidentiel. Il étendra ainsi la surface urbanisée de la commune en continuité avec le tissu existant.</p> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La ville de Ballancourt sur Essonne a d'autres projets similaires en cours d'études ou de réalisation sur son territoire:

- "Sous le Mont", rue de la Libération, environ 110 logements (exempté d'étude d'impact);
- "Sous la ville", rue de la Vallée, 110 à 120 logements (exempté d'étude d'impact);
- La construction de petits collectifs en centre-ville, 70 logements au total.

Une partie de ces projets (Sous le Mont et Sous la ville notamment) s'implantent en prolongement avec le tissu urbain existant, tout comme la Remise du Marais.

Des modifications cumulatives surviendront donc:

- sur les activités humaines: de par le changement d'usage associé à ces zones (passage à un usage principalement résidentiel);
- sur les consommations/ rejets d'eau et de déchets: en phase chantier puis en phase d'exploitation lorsque les nouveaux occupants des logements seront installés sur l'ensemble des secteurs;
- des émissions lumineuses: liées à l'éclairage de l'ensemble des nouveaux logements et à l'éclairage public;
- sur les nuisances sonores indirectes impliquées par les déplacements motorisés des futurs occupants des logements;
- sur les émissions de polluants indirectes liées aux déplacements des futurs habitants et du chauffage de l'ensemble des logements;
- sur la consommation de foncier globale;
- sur la surface globale imperméabilisée de la commune et donc du ruissellement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la Remise du Marais comporte des enjeux environnementaux importants de par sa situation à proximité de deux zones Natura 2000 et de plusieurs ZNIEFF. Néanmoins, les impacts sur ces espaces protégés devraient être négligeables au regard de l'usage et des dispositions prévues par le projet. Le site actuel, culture présentant peu d'intérêt pour la biodiversité, sera remplacé par la création de logements individuels et de petits collectifs. Cette démarche sera cadrée par les orientations paysagères et architecturales, ainsi que les orientations de gestion à la parcelle et naturelle des eaux de ruissellement inscrites au PLU. Le secteur sera par ailleurs raccordé au réseau de traitement des eaux usées, il ne sera ainsi pas source de pollutions sur les milieux aquatiques. Ces dispositions permettront de limiter les impacts possibles sur les espaces naturels protégés voisins, notamment sur la question de la gestion et de la qualité de l'eau auxquelles les marais sont sensibles. La végétalisation prévue des espaces ouverts du projet permettra par ailleurs de prendre en compte la proximité du site avec les continuités écologiques inscrites au SDRIF, SRCE et SCoT Val d'Essonne. Le projet pourrait même ainsi avoir des incidences positives sur le renforcement de ces trames. de la trame écologique identifiée le long de l'Essonne au SDRIF, SRCE et SCoT Val d'Essonne.

La présence de carrières sur une partie du site génère un risque naturel qui pourra être pris en compte dans le choix des techniques de construction des bâtiments, et mesuré précisément au cours des études sols en cours.

Par ailleurs, le projet implique une consommation d'espace agricole qui se cumule à celle en cours sur d'autres secteurs de la ville. Cependant, ces consommations sont prévues au sein du PLU et sont compatibles avec le SCoT du Val d'Essonne. Il s'inscrit dans la continuité du tissu résidentiel existant et répond de surcroît aux objectifs de production de logements édictés par la Région Ile de France.

L'arrivée de nouveaux habitants sur l'ensemble des opérations en cours sur la commune exercera une pression conséquente sur les besoins en équipements publics, notamment les équipements scolaires. La ville de Ballancourt sur Essonne a déjà entamé une réflexion et lancé des procédures visant à anticiper ces demandes futures.

Ainsi, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact sur ce secteur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | ☐ |
|-------|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | ☐ |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☐ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☐ |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☐ |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☐ |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Carte de situation du projet par rapport aux réservoirs de biodiversité majeurs (relativement à la partie 5.2/) |
| Carte de situation du projet par rapport aux enveloppes de zones humides (relativement à la partie 5.2/) |
| Zones de carrières impactant le site (extrait du PLU de Ballancourt sur Essonne) (relativement à la partie 6.1/) |
| Extrait de la carte d'orientations du SDRIF situant le projet (relativement aux parties 6.1/ et 4.2/) |
| Extrait de la carte de TVB du SRCE Ile de France (relativement aux parties 6.1/ et 4.2/) |
| Extrait de la carte de continuités écologiques du SCoT Val d'Essonne (relativement aux parties 6.1/ et 4.2/) |
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Vélizy-Villacoublay

le, 02/12/2015

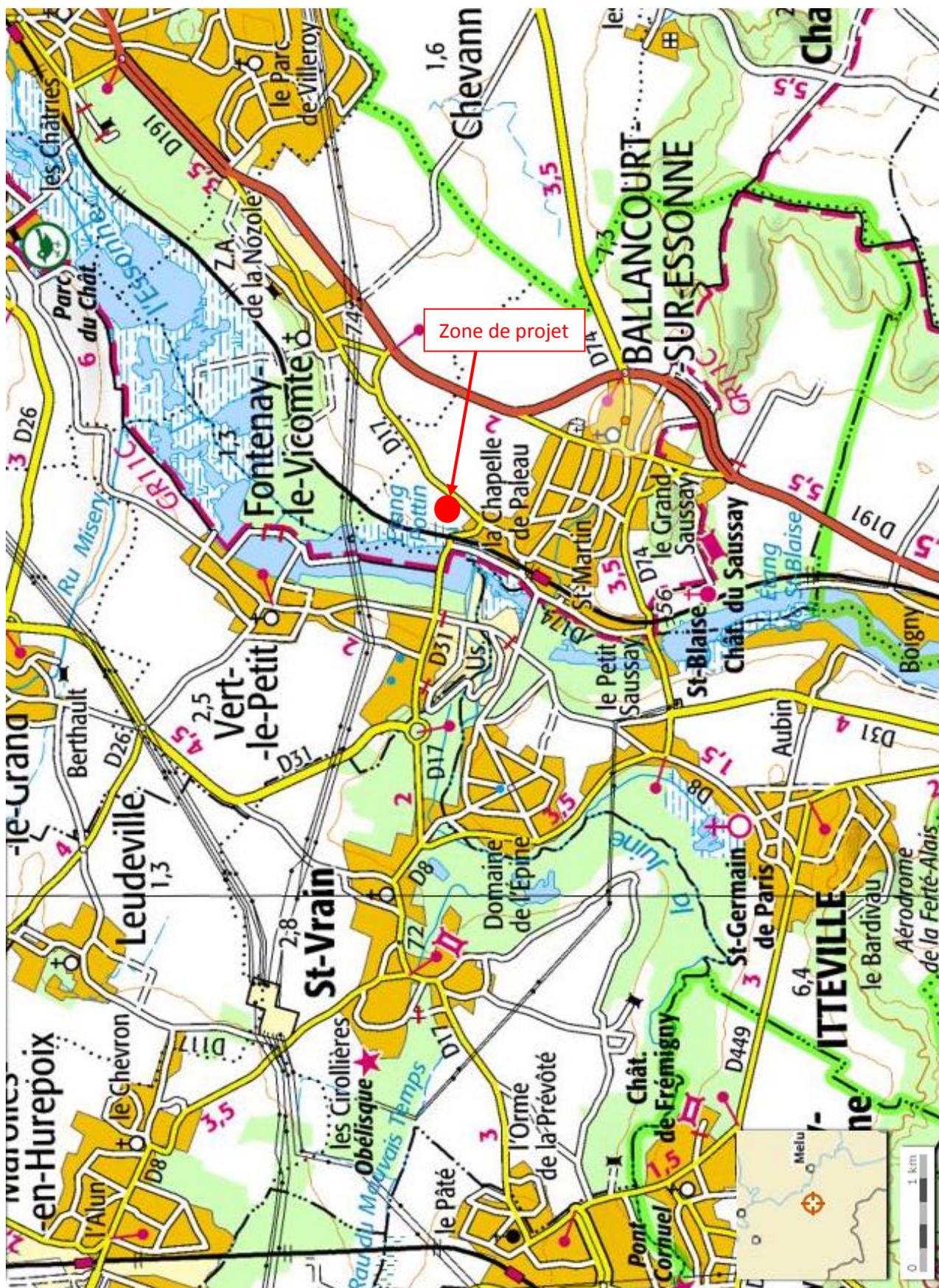
Signature

PO

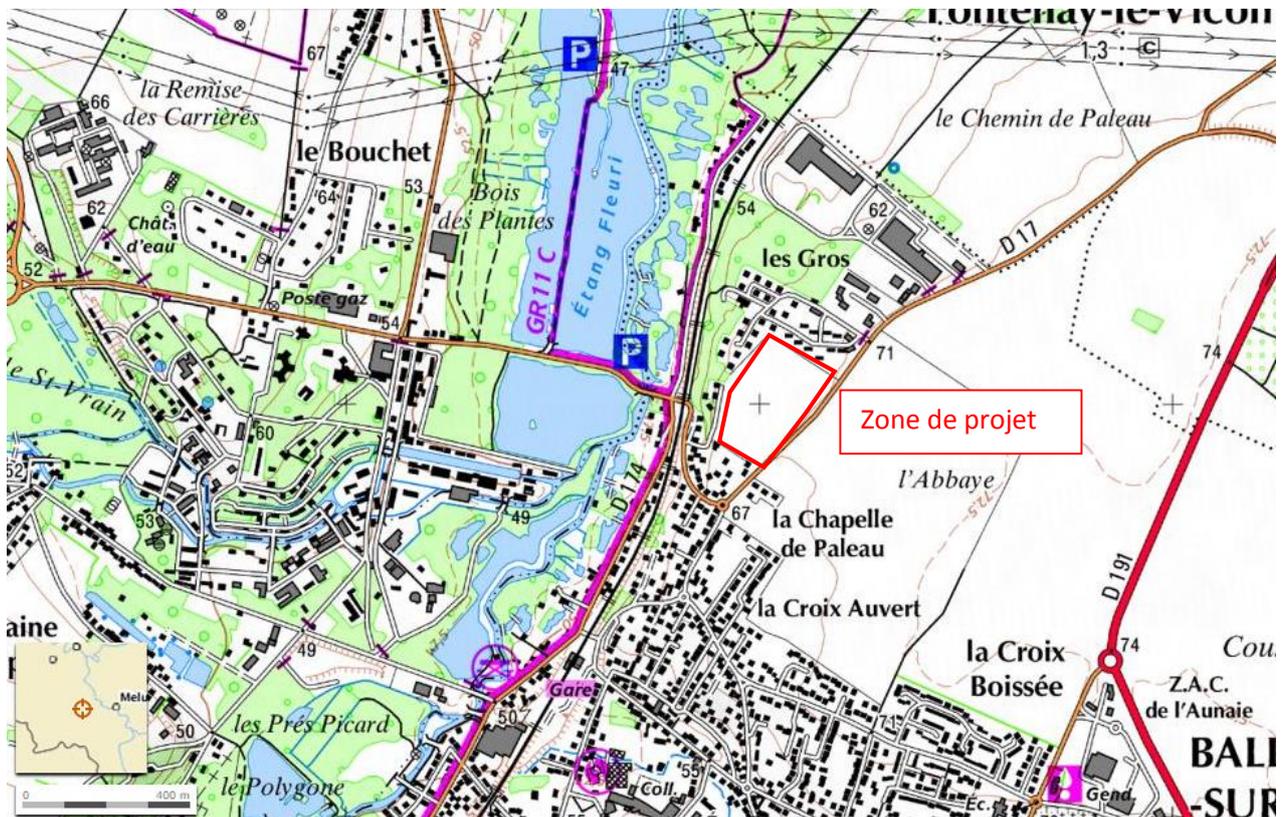


ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS, PERMIS D'AMENAGER DU PROJET DE LA REMISE DU MARAIS

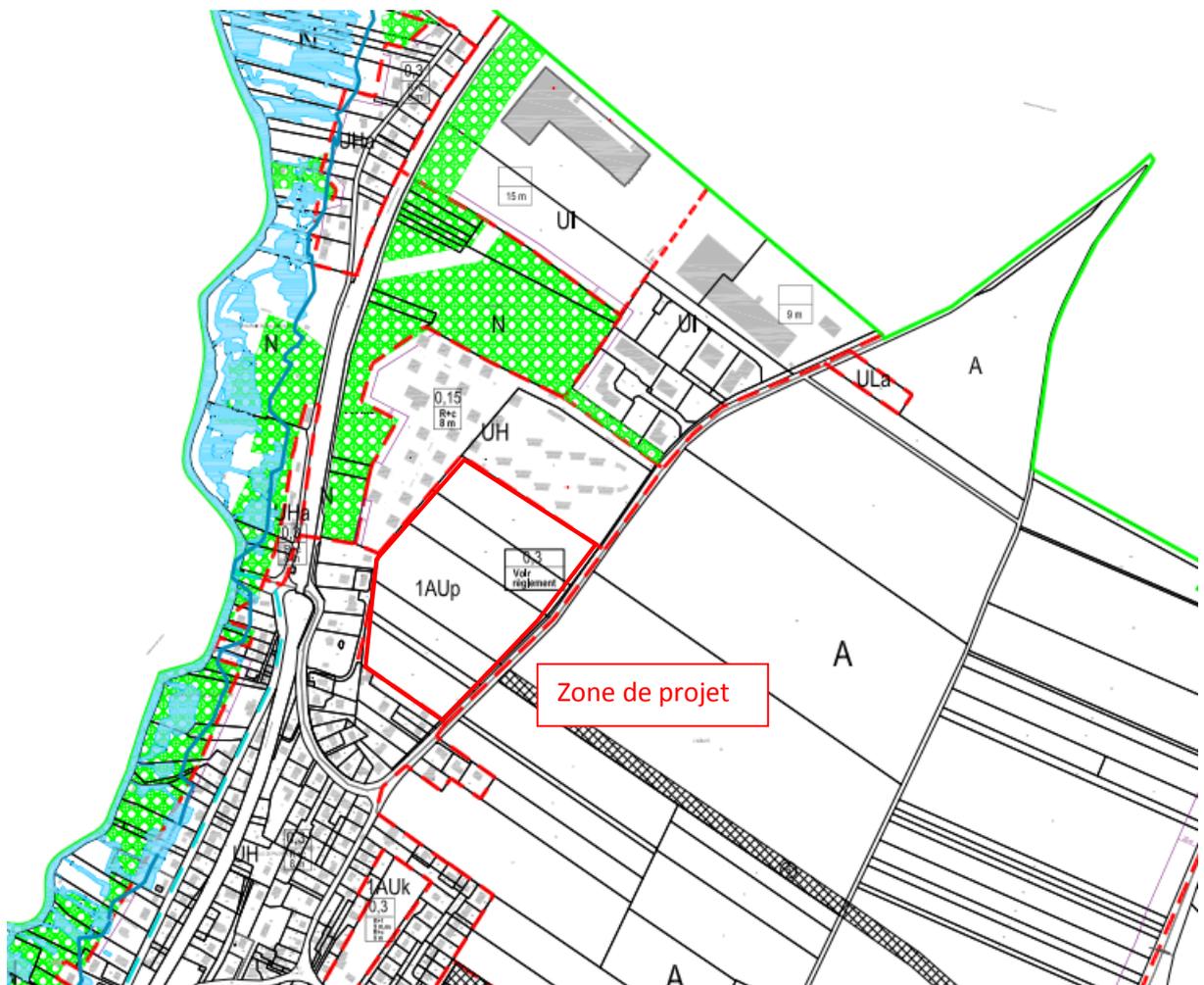
1/ Plan de situation du projet



Localisation du projet



Localisation du projet



Extrait du zonage du PLU de Ballancourt sur Essonne

II/ Photographies, points et dates des prises de vues

Les photos ont été prises en mars 2011.



Points des prises de vues



Point 1



Point 2



Point 3



Point 4



Le site de projet dans son environnement lointain

III/ Plan du projet



Le site du projet a une surface d'environ 5.6 ha. Il est composé des parcelles de références cadastrales AB 134, AB 136, AB 138, AB 140, AB 142 et AB 144.



Plan cadastral de l'assiette foncière du projet



Résidence
intergénérationnelle

Logement locatif
social individuel

Logement locatif
social collectif

Logement en
accession individuel

Extrait de l'esquisse d'aménagement

IV/ Plan des abords du projet



Plan des abords du projet